



Business Pôle Les Près
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ADER

Association

SIREN : 414 282 749

Siège social : 24-26 rue de la Pépinière 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association ADER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 25 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Decroix', with a large, stylized initial 'D'.

David Decroix

Associé

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

BILAN ACTIF

EN EURO

	Montant Brut	Amortissement	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances :				
- Usagers et comptes rattachés				
- Autres	135 070		135 070	138 575
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 084 065		2 084 065	1 923 350
Caisse				
ACTIF CIRCULANT	2 219 135	0	2 219 135	2 061 925
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL GENERAL	2 219 135	0	2 219 135	2 061 925

BILAN PASSIF**EN EURO**

	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Fonds associatifs et réserves		
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluations		
Réserve légale		
Réserve statutaire et contractuelle	1 969 091	1 740 455
Réserves réglementées		
Autres Réserves		
Report à Nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	243 411	228 636
<u>Autres fonds associatifs</u>		
fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
FONDS PROPRES	2 212 502	1 969 091
Provisions pour risques et charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Fond dédiés		
sur subventions de fonctionnement		
sur autres ressources		
Dettes		
Dettes fiscales et sociales	3 633	15 334
Avances et acompte reçus sur commande		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	3 000	77 500
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 633	92 834
TOTAL GENERAL	2 219 135	2 061 925

COMPTE DE RESULTAT

EN EURO

RUBRIQUES	déc-2022	déc-2021
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Subventions d'exploitations	0	0
Droits d'entrées	550 410	593 169
TOTAL	550 410	593 169
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	225 529	277 292
Impôts, taxes, versement assimilés	0	0
Salaires, traitements		
Charges Sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations		
Autres charges	11 900	11 900
TOTAL	237 429	289 192
RESULTAT D'EXPLOITATION	312 981	303 977
Produits financiers	7 075	1 011
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	7 075	1 011
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	320 056	304 988
Produits exceptionnels	-	399
Charges exceptionnelles	573	270
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-573	129
Impôts sur les sociétés	76 072	76 481
TOTAL DES PRODUITS	557 485	594 579
TOTAL DES CHARGES	314 074	365 943
RESULTAT DE L'EXERCICE	243 411	228 636

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T	550 410	593 169	562 302	520 079	488 943
Résultat av. impôts, participations dot. amortissement et provisions	319 483	305 117	262 987	162 660	135 751
Impôts sur les bénéfices	76 072	76 481	68 700	40 200	33 055
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dot. amortissement et provisions	-	-	-	-	-
Résultat net	243 411	228 636	194 287	122 460	102 696
Résultat distribué	-	-	-	-	-

VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EURO

SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
Fonds propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 969 091
Distributions sur résultats antérieurs		-
Fonds propres après distributions sur résultats antérieurs		1 969 091
VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE	En moins	En plus
Report à nouveau (affectation résultat N-1)	228 636	
Variations des réserves		228 636
Autres variations (Résultat de l'exercice)		243 411
SOLDE	-	243 411
SITUATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
Fonds propres avant répartition		2 212 502

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

1 - Bilan

Le total du bilan est de 2 219 135 Euros en 2022 contre 2 061 925 Euros en 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous rappelons que les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Un suivi des nouveaux adhérents par rapport au total des cotisations perçues de l'exercice nous est fourni par l'assureur et contrôlé par l'Association.

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

ACTIF CIRCULANT

- *Autres créances (à un an au plus)*

- Abeille Vie, Abeille IARD & Santé (droits d'adhésions) :	127 995
- Intérêts bancaires sur Livret	7 075

Total autres créances : 135 070

- *Disponibilités*

En comptabilité, les comptes ouverts chez la Société Générale sont créditeurs au 31 décembre 2022 de 2 084 065 Euros.

NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES

- <i>Réserve statutaire</i>	1 969 091
-----------------------------	-----------

DETTES

- Dettes fiscales	3 633
- Provision Honoraires aux commissaires aux comptes ex. 2022	3 000

Total des dettes : 6 633

2 - Compte de résultat

1 - Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de 312 981 Euros.

2 - Le résultat courant avant impôts fait ressortir un bénéfice de 320 056 Euros.

3 – Le résultat exceptionnel est une perte de 573 Euros.

4 – Le résultat global après impôts et résultat exceptionnel est de 243 411 Euros.